

(Rédigé à partir du protocole sanitaire émanant du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse – guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées et présenté au CHS du lycée le 20 mai)

1. Principes généraux
2. Accueil des élèves et étudiants
3. Accueil des personnels
4. Accueil des extérieurs
5. Gestion de la circulation dans le lycée
6. Récréation et pause méridienne
7. Nettoyage et désinfection des locaux
8. Procédure de gestion d'un cas COVID-19

1. Principes généraux :

- *Le maintien de la distanciation physique* : respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne afin d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou gouttelettes.
- *L'application des gestes barrières* :
 - lavage des mains à l'arrivée dans l'établissement, avant de rentrer en classe, avant et après chaque repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.
 - port du masque : obligatoire pour les personnels et les élèves dans toutes les situations.
 - ventilation des classes et autres locaux : aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.
- *La limitation du brassage des élèves* : l'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents
- *Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels* : en distinguant le nettoyage simple (si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les cinq derniers jours) du nettoyage approfondi avec désinfection des locaux et du matériel (si les lieux ont été fréquentés dans les cinq derniers jours)
- *La formation, l'information et la communication* : des informations pratiques sur la distanciation physique, les gestes barrières et le port du masque seront transmises aux personnels, parents et élèves.
- Les portes d'entrée sont ouvertes pendant l'accueil.
- L'internat est fermé.
- Pendant les cours, les portes des salles de classe restent ouvertes.
- Le fléchage au sol pour le sens de circulation doit être respecté.
- Avant de se rendre au lycée, la prise de température est vivement recommandée. En cas de symptôme ou de fièvre (37.8° ou plus), la personne (élève ou adulte) ne se rend pas au lycée.

2. Accueil des élèves :

Les mesures suivantes seront prises :

- Le lycée sera ouvert aux élèves concernés par le retour les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon les horaires suivants : de 8h00 à 17h00.
- Ils doivent porter un masque (fourni par la famille) tout le temps de la présence au lycée et le changer au bout de 4h d'utilisation.
- Les élèves entrent par l'accueil pour accéder à leur salle de travail mais sortent par l'escalier de secours pour revenir dans l'atrium. Un ou des personnels accueillants seront présent à l'entrée pour vérifier le port du masque. Deux totems distributeurs de gel hydro alcoolique seront placés

dans le sas d'accueil. Le portail sera ouvert lors de la présence des accueillants afin d'éviter le point de contact lié à l'utilisation du portillon. Le même principe sera appliqué pour la sortie des élèves.

- Ils auront accès à leur salle de travail (suivant emploi du temps fourni au préalable), à l'atrium, aux sanitaires et au réfectoire pour le midi.
- Ils se lavent les mains à l'arrivée, avant et après le passage aux sanitaires, avant et après le passage au réfectoire et avant de partir du lycée.
- Les cours ont lieu sur les créneaux suivants :
 - De 8h00 à 9h30
 - De 10h00 à 11h30
 - De 13h30 à 15h00
 - De 15h30 à 17h00
- Les récréations ont lieu sur les créneaux suivants :
 - De 9h30 à 10h00
 - De 15h00 à 15h30
- La restauration (plateau unique si le conseil régional le permet et si le nombre de personnels territoriaux présents est suffisant) a lieu sur les créneaux suivants :
 - De 11h30 à 12h15 pour le 1^{er} service
 - De 12h45 à 13h30 pour le 2^{ème} service
- Pause cigarette : les élèves auront accès au parvis et resteront sur les marquages mis au sol qui correspondent à la distanciation physique.
- Les entrées et sorties individuelles décalées sont interdites pendant la durée d'application du protocole sanitaire sauf si l'élève est externe pour le déjeuner.
- Le mobilier collectif de l'atrium est neutralisé ainsi que les casiers.
- La cafétéria et le CDI ne sont pas accessibles entre 8h00 et 17h00.

3. Accueil des personnels :

- A leur arrivée, les personnels se lavent les mains et portent un masque avec le matériel mis à disposition à l'entrée.
- Les personnels sont tenus de respecter la distanciation physique dans les espaces de travail
- La machine à café, le photocopieur, les ordinateurs dans les salles de travail doivent être désinfectés après chaque utilisation par les utilisateurs avec les produits mis à disposition à côté de ces espaces.
- Les enseignants se rendent dans les salles de cours indiquées sur l'emploi du temps.
- Les personnels territoriaux se réfèrent aux préconisations indiquées dans les fiches métiers élaborées par le conseil régional des Pays de La Loire.

4. Accueil des personnes extérieures :

- Aucune personne extérieure aux différents services du lycée n'est autorisée à entrer dans l'établissement. Pour les inscriptions ou toute autre événement, une procédure sera mise en place et diffusée au moment venu.
- La communication avec les familles se fera prioritairement par téléphone au 02 51 62 63 00 ou par mail sur l'adresse lycee.delattre@ac-nantes.fr ou cpe.08514011@ac-nantes.fr (si question de la vie scolaire).
- Les livraisons de matériel se feront dans le respect du protocole sanitaire.

5. Gestion de la circulation dans le lycée :

a) CIRCULATION DANS LES ESPACES COMMUNS

Afin d'éviter les croisements d'élèves, notamment dans les couloirs des classes, un sens unique de circulation est mis en place au moyen de signalétique au sol et sur les murs.

Le deuxième étage est neutralisé, ainsi que l'ensemble des espaces collectifs situés au-delà de la vie scolaire. Des rubanisations seront installées et ne devront en aucun cas être franchies. L'accès à l'infirmerie ne pourra se faire qu'avec un personnel accompagnant.

Les escaliers de l'atrium serviront uniquement pour la montée vers le premier étage pour l'accès aux salles de cours. Les couloirs seront en sens unique et **la descente se fera par les issues de secours situées en bout de couloir**. Les élèves sortiront par les escaliers extérieurs pour un retour vers l'atrium par les espaces extérieurs.

Dans la mesure du possible, les rampes d'accès ne doivent pas être touchées.

Les portes pouvant l'être seront maintenues bloquées en position ouvertes pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie.

b) **LES SALLES DE COURS UTILISÉES :**

Principe général : utiliser des salles de grande dimension (distanciation sociale facilitée) , munies de paillasse et d'un point d'eau (sauf en 123), toutes situées au premier étage.

Les salles utilisées seront les suivantes :

Premier étage doigt 1 : Salles 120, 123, 124

Premier étage doigt 2 : Salles 127, 129, 131

Premier étage doigt 3 : Salles 136, 138, 146

Ces salles sont équipées d'un point d'eau avec savon et essuie main.

Le lavage de mains d'entrée en cours et d'avant sortie en récréation pourra se faire en classe afin de limiter les files d'attente dans les sanitaires.

Le format **une classe = une salle est le principe**. On privilégiera le déplacement des enseignants et non des élèves entre les cours.

Prévoir la désinfection du matériel collectif entre chaque enseignant : ordinateur, télécommande de vidéoprojecteur avec le matériel mis à disposition dans la salle concernée.

Les salles seront aérées 15 minutes avant l'entrée des élèves, pendant la récréation, pendant le repas et à la fin de la journée.

6. Récréation et pause méridienne – restauration scolaire :

Récréations :

Les récréations durent une demi-heure afin de permettre des circulations fluides et le lavage des mains. Le respect des distanciations physiques est indispensable.

Les entrées et les sorties par salles seront éventuellement organisées de manière différée si nécessaire.

Rappel important : le port du masque est obligatoire pour tous.

Le mobilier collectif est neutralisé.

Restauration scolaire :

Dans le cas de la préparation d'un repas unique par l'équipe de restauration et consommation au restaurant scolaire (sous réserve d'un nombre suffisant de personnels) :

Deux services sont organisés avec l'utilisation des deux chaînes : 25 élèves par chaîne sur deux chaînes sur deux services (100 rationnaires).

Les plateaux sont préparés en totalité par l'équipe de cuisine en amont.

Le mobilier est mis en place pour assurer le respect des distanciations sociales.

Le lavage des mains est effectué sur place en entrée et en sortie de la salle.

7. Nettoyage et désinfection des locaux :

Après l'étape classique de nettoyage, la désinfection se fait à l'aide d'un produit virucide conforme à la norme EN 14476, appliqué au préalable sur des lavettes microfibres.

Fréquence :

- le nettoyage et la désinfection des sols sont réalisés une fois par jour pour les espaces utilisés et de passage.

- Les surfaces et objets fréquemment utilisés (interrupteurs, poignées, rampes, sanitaires ...) font également l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection - les tables de cours, bureaux, paillasses et chaises avant l'entrée des élèves en cours et entre chaque changement de groupe.

- Les locaux sont aérés fréquemment

-L'approvisionnement régulier des consommables est vérifié.

La Région a défini des fiches précises concernant le protocole de nettoyage auxquelles il tiendra de se référer.

8. Procédure de gestion d'un cas COVID 19 :

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève ou un adulte, il conviendra d'appliquer la procédure dans le protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (p52 et p 53).

Pièce d'isolement définie au lycée de Lattre : pièce annexe à l'infirmerie situé au niveau moins un de l'internat des garçons.

Fait à la Roche sur Yon, le 18 mai 2020